

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie. La réunion a été retransmise en direct depuis la page Facebook de la Mairie.

Avant l'ouverture de la séance, au nom de lui-même et de la Municipalité qu'il représente, Monsieur le Maire a tenu à adresser ses remerciements à l'ensemble du tissu associatif qui constitue une richesse pour la vie de la commune et qui par les actions menées contribuent à l'attractivité du village.

Ces remerciements se sont adressés à :

- l'Amicale Laïque et N'Dy dance pour leurs prestations de qualité lors des galas de danses qu'elles ont présentés.
- le corps enseignant des écoles, les associations de parents d'élèves et l'association « Au Cœur de WAHAGNIES » pour l'organisation des fêtes des écoles avec la participation des géants de notre cité et des communes alentours, à la fête de l'école élémentaire.
- l'ensemble des associations sportives qui au travers de leurs événements aussi divers que variés participent à l'animation locale.

Il a également tenu à remercier les agents municipaux pour leur participation active à l'intendance des différentes manifestations et ont, ainsi, contribué à leurs réussites.

Il a formulé ses remerciements aux élus municipaux, aux membres du Centre Communal d'Action Sociale ainsi qu'aux bénévoles pour leur participation au bon fonctionnement des animations locales.

Et, enfin, il a remercié les électeurs pour le taux de participation aux élections européennes qui était de 50.57%.

1 – RENOUELEMENT DU BAIL PROFESSIONNEL DU LOCAL SIS 9, RUE JULES FERRY

Sur proposition de la Commission en charge du Développement économique, **le Conseil Municipal, par 18 voix POUR dont 3 Pouvoirs sur 18 votants** a autorisé le renouvellement du bail professionnel du local, propriété de la commune, sis 9, rue Jules Ferry pour une durée de neuf ans à compter du 15 Août 2024, avec la SCM LEJOSNE-VANCOMPERNOLLE.

2 – RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT ADHÉSION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU RISQUE PRÉVOYANCE DE LA PROTECTION COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS

Par délibération du 20 Décembre 2023, le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la protection sociale complémentaire des agents, risque prévoyance, proposé par la Pévèle Carembault.

Or, par courrier du 03 Avril 2024, la Pévèle Carembault a fait connaître qu'elle était dans l'obligation de mettre un terme à ce groupement de commandes. En effet, un Établissement Public de Coopération Intercommunale n'est pas habilité à inviter les communes de son territoire à participer à un groupement de commandes portant sur la Protection Sociale Complémentaire.

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR dont 3 Pouvoirs sur 18 votants, a autorisé le retrait de la délibération du 20 Décembre 2023 portant adhésion de la commune au groupement de commandes relatif au risque prévoyance.

3 – ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

La loi de transformation de la fonction publique du 06 Août 2019 a fixé une obligation de participation en qualité d'employeur à la garantie de salaire (volet prévoyance) du personnel à partir de 2025 avec un minimum de participation fixé par décret.

- Pour le volet prévoyance, la participation ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence fixé à 35 euros soit 7 euros par agent par mois.
L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a lancé une consultation.

Sur proposition de la Commission en charge des Ressources humaines, **le Conseil Municipal, par 18 voix POUR dont 3 Pouvoirs sur 18 votants**, a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune à la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance avec l'instauration de la participation de financement des contrats souscrits par les agents, à hauteur de 7 euros par agent par mois, à compter du 1^{er} Janvier 2025.

4 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES AÎNÉS ET DES PLUS FRAGILES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contexte de la crise sanitaire et du confinement lié au COVID 19 a pleinement révélé et amplifié l'isolement des personnes âgées et fragiles. Le Département souhaite renforcer son rôle de collectivité de proximité en faveur de la lutte contre l'isolement social des personnes les plus vulnérables.

L'ambition du département est d'agir en construisant un environnement bienveillant pour maintenir le plus longtemps possible le capital autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans.

Partenaires :

- ✓ La commune, échelon de proximité en capacité d'agir le plus finement possible en faveur de ses administrés avec le registre nominatif des personnes âgées de 65 ans et plus et des personnes en situation de handicap, vivant à domicile.
- ✓ Le Département en charge des solidarités humaines dont son action se concrétise par une présence territoriale forte et pluridisciplinaire notamment à travers des équipes sociales.
- ✓ La MDPH qui associe toutes les compétences impliquées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Engagements et objectifs :

➤ Pour la commune

- Rechercher une exhaustivité du registre communal des personnes à risque.
- Assurer la promotion et l'information quant à l'existence de ce registre.
- Organiser des campagnes d'appels téléphoniques pour lutter contre l'isolement sur la base de ce fichier.

➤ Pour la MDPH et le Département

- Adresser aux bénéficiaires de prestations au titre du handicap et de l'APA des courriers incitatifs invitant les personnes à s'inscrire sur ce registre.
- Assurer l'information quant à l'exigence de ce registre.
- Organiser des campagnes d'appels téléphoniques pour lutter contre l'isolement

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR dont 3 Pouvoirs sur 18 votants, a autorisé la signature de la convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de handicap.

5 – INFORMATION : MARCHÉ DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Une consultation pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire a été lancée le 04 Mai 2024 avec une date de remise des offres le 31 Mai 2024.

Cinq plis ont été réceptionnés.

La société NORBA NORD PAS-DE-CALAIS sise à COURCELLES-LES-LENS,
La SAS DELEPIERRE sise à HEM,
La Société Nouvelle SOBATAL sise à CAMBRAI,
La société ALTOMARE ALTALU sise à LIBERCOURT,
La SARL MAÇONS ET MENUISIERS DE LA PÉVÈLE sise à WAHAGNIES.

À l'issue de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à la société ALTOMARE ALTALU pour un montant HT de 160 350.00 €.

6 – SALON DES ENTREPRENEURS

Quelques artisans, commerçants et créateurs ont eu envie de se retrouver ensemble :

- 1) Pour profiter d'une véritable passerelle entre le particulier et eux,
- 2) Pour dynamiser leur activité et valoriser la proximité,
- 3) Pour créer du lien avec d'autres professionnels parce qu'ensemble on va plus loin,
- 4) Pour être acteur d'un commerce local vivant et dynamique au travers de projets communs.

Toutes les personnes intéressées sont invitées au 1^{er} salon des Artisans, Commerçants et Créateurs le 08 Septembre 2024 de 10 H 00 à 18 H 00 à l'Espace François Mitterrand, organisé par ce collectif.

7 – ARRÊT DU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL RUE PIERRE CURIE

JP Energie Environnement, société française indépendante, développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques depuis 2004. Cette société porte le projet de centrale photovoltaïque au sol rue Pierre Curie. Elle a enfin obtenu toutes les autorisations administratives et le projet va pouvoir entrer en phase d'enquête publique au mois de septembre.

8 – INFORMATION : MODIFICATION DE L'ANTENNE RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE DE LA SOCIÉTÉ ORANGE France, SITUÉE RUE JULES LEBLANC

Orange France envisage de modifier son antenne relais de radiotéléphonie située rue Jules Leblanc. Celle-ci consiste à la mise en service de la 4G sur la bande de fréquence 700MHz et la mise en service de la 5G. Le dossier d'information est consultable en Mairie et sur le site internet de la commune.